

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

S²LO

ID : 081-200034031-20240627-27062024_58-DE

L'opération, d'un coût prévisionnel global de 265 982,83 €, pourrait être couverte par le plan de financement suivant :

Agence de l'eau Adour Garonne (50%)	132 991,41 €
Département du Tarn (30%)	79 794,85 €
<u>Autofinancement</u>	<u>53 196,57 €</u>
TOTAL	265 982,83 €

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la CCMAV ;
- Ouï l'exposé de Monsieur le Président ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus,

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département du Tarn, pour les montants indiqués ci-dessus,

DONNE MISSION à Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

La Secrétaire de séance
Marie-José ESCANEZ

Le Président
Jean-Luc ESPITALIER

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefrancois.fr le 28 juin 2024.